

SIRR

54, rue Louis Leblanc
78120 Rambouillet
Téléphone : +33 (0)1 34 83 67 70
Télécopie : +33 (0)1 34 83 67 71
Adresse de messagerie : contact@sirr.fr
Site Web : www.sirr.fr

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

EXERCICE 2019



S.I.R.R.

TABLE DES MATIERES

PRESENTATION DU SYNDICAT	2
FINANCES	3
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	6
<i>Recettes de fonctionnement</i>	11
ETAT DE LA DETTE	15
<i>Marchés</i>	15
<i>La dette du SIRR</i>	16
PLAN PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT	21
ANALYSE PROSPECTIVE FINANCIERE	22

PRESENTATION DU SYNDICAT

Le Syndicat Intercommunal de la Région de RAMBOUILLET est, depuis 2016, un syndicat à vocation unique ayant pour seule compétence l'exploitation de la station d'épuration. Le syndicat compte 3 communes : Gazeran, Rambouillet, et Vieille Église en Yvelines.

De nouveaux statuts ont été adoptés actant entre autres, la représentation des communes qui est la suivante :

- *Commune de moins de 2 500 habitants :*
 - ❖ *Deux délégués titulaires + deux délégués suppléants.*
- *Commune de plus de 2 500 habitants :*
 - ❖ *Quatre délégués titulaires + quatre délégués suppléants.*

Les communes ont désigné de nouveaux délégués et des élections pour nommer un Président et 2 Vice-présidents ont eu lieu en janvier 2017.

La loi NOTRe (Nouvelle organisation du Territoire de la République) du 7 août 2015 a modifié le Code général des collectivités territoriales et stipule que l'article L5219-5-1 est dès lors rédigé comme suit : L'établissement public territorial en lieu et place de ses communes membres, exerce de plein droit les compétences en matière de :

- *Politique de la Ville,*
- *Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels, socio-éducatifs et sportifs d'intérêt territorial,*
- *Assainissement et eau,*
- *Gestion des déchets ménagers et assimilés,*
- *Action sociale d'intérêt territorial.*

En conséquence, le SIRR sera absorbé par la CART au 1^{er} janvier 2020.

FINANCES

Au niveau du bilan, nous ne constatons pas de grand bouleversement, seules les créances clients ont fortement augmenté du fait que 1 653 257,46€ de recettes ont été perçues alors que les titres n'ont pas encore été émis (virement de Suez reçu fin décembre). C'est aussi pour cette raison que nous retrouvons ce montant au passif en compte de régularisation.




Le compte de trésorerie quant à lui passe de 8,4 M€ à 9,8 M€ dû à un résultat d'exercice bien meilleur qu'attendu.

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations	12 861,96	Capitaux propres	12 519,63
FR	9 835,59	Endettement LT	10 177,92
Stocks et créances	1 984,22	Dettes CT	295,78
Comptes de régularisation		Comptes de régularisation	1 653,26
		BFR	35,19
Trésorerie active	9 800,40	Trésorerie nette	9 800,40
TOTAL ACTIF	24 646,58	TOTAL PASSIF	24 646,59

$Trésorerie = FR - BFR$

Le résultat courant (exploitation + financier) est passé de 241 231,16 € en 2017 à 643 550,33 €. Au total, le résultat de l'exercice 2018 (résultat courant +/- résultat exceptionnel) se termine avec un excédent de 1 103 163,88 € contre une perte de 139 762,53 € en 2017. L'augmentation importante du résultat s'explique essentiellement par l'augmentation de 30% de la taxe d'assainissement.

Cette amélioration du résultat est dû à plusieurs évènements :

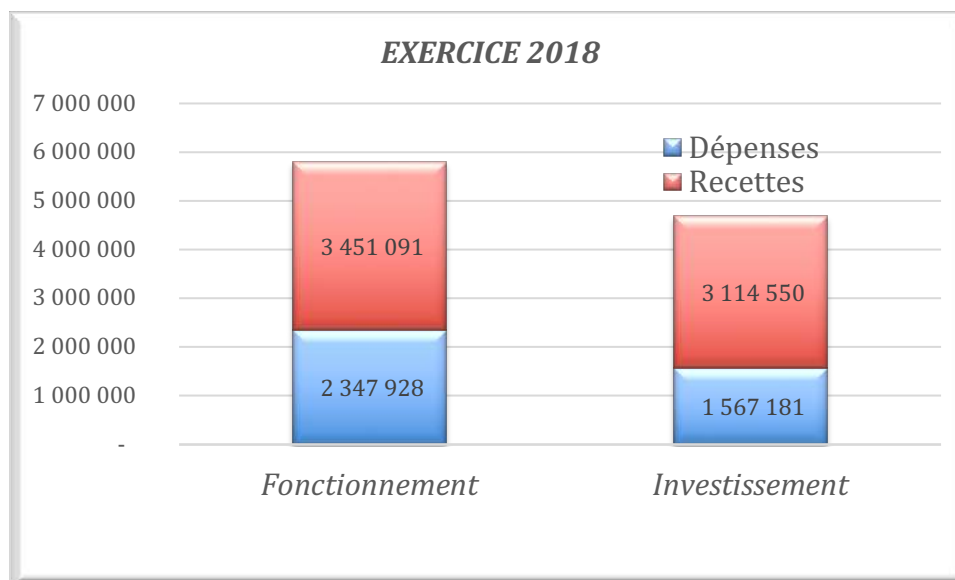
-  *Une relative stabilité des volumes d'eau assujettis à la taxe d'assainissement.*
-  *Une pénalité encaissée par le SIRR pour non-respect des normes de rejets par le délégataire*
-  *Le report du démarrage des travaux de la nouvelle STEP dû essentiellement au délai de recours du permis de construire et de l'implantation du nouveau poste électrique.*

Ce bon résultat permet de dégager une CAF (capacité d'autofinancement) de 1388 K€ contre 1205 K€ attendus.

Résultat 2018

Recettes de fonctionnement		Recettes d'investissement	
Subventions d'exploitation	35,69	Subventions reçues	139,88
Produits courants	2 909,35	Emprunts souscrits	
Produits financiers		Autres recettes d'investissement	974,67
Produits exceptionnels	459,70	Total	3 114,55
Divers	46,36		
Total	3 451,10		
Dépenses de fonctionnement		Dépenses d'investissement	
Achats et charges externes	1 153,84	Dépenses d'équipement	763,60
Traitement, salaires, charges sociales	130,41	Remboursement de la dette	528,72
Dotations aux amortissement et provisions	664,78	Autres dépenses d'investissement	274,86
Charges financières	316,92	Total	1 567,18
Charges exceptionnelles	0,09		
Divers	81,90		
Total	2 347,94		
Résultat fonctionnement	1 103,16	Résultat investissement	1 547,37
Report Exercice 2017		Report Exercice 2017	6 990,97
Résultat cumulé	1 103,16	Résultat cumulé	8 538,34
Total cumulé		9 641,50	

En 2018, que ce soit en fonctionnement ou en investissement les recettes ont été supérieures aux dépenses



Résultat simplifié

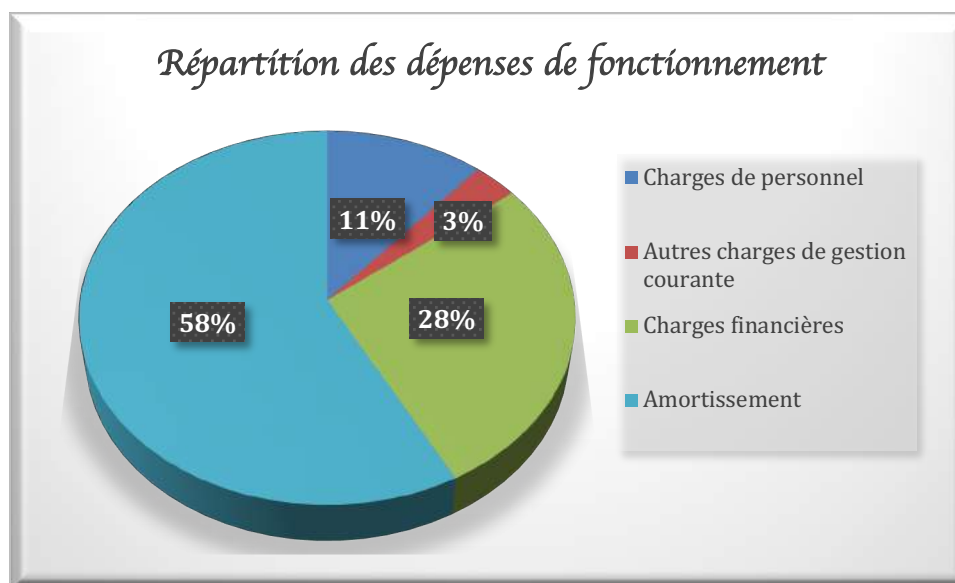
EXERCICE 2018	
<i><u>Fonctionnement</u></i>	
Recettes	3 451 091
Dépenses	2 347 928
Résultat 2018	1 103 164
Report 2017	
Total Fonctionnement	1 103 164
<i><u>Investissement</u></i>	
Recettes	3 114 550
Dépenses	1 567 181
Résultat 2018	1 547 369
Report 2017	6 990 967
Total Investissement	8 538 336
Résultat global 2018	9 641 500
<i>Dont résultat 2017</i>	<i>8 300 857</i>

Au final, le résultat cumulé de 2018 s'élève à 9 641 500 €.

Pour information, des restes à réaliser sont à déduire du résultat pour un montant de 104 836 €.

Dépenses de fonctionnement

Concernant la répartition des dépenses, les plus grosses charges restent les charges d'exploitations avec 58% du total des dépenses de fonctionnement. Le deuxième poste, sont les charges financières qui représentent 28%, devant les charges de personnel (11%)



<i>Exploitation</i>	2017	2018	Variation
Charges à caractère général	1 150 655	1 153 837	0,28%
Impôts et taxes	2 126	2 069	-2,68%
Charges de personnel	142 621	130 409	-8,56%
Autres charges de gestion courante	39 771	36 612	-7,94%
Charges financières	1 398 511	316 924	-77,34%
Charges exceptionnelles	729 749	86	-99,99%
Amortissement	662 740	664 784	0,31%
Total des dépenses d'exploitation	4 126 173	2 304 721	-44,14%

ADMINISTRATION GENERALE

Pour son fonctionnement général, le Syndicat requiert les prestations classiques mais indispensables, qui sont, principalement, la location des bureaux et les charges locatives, la location du copieur et du standard téléphonique, les fournitures administratives, les frais informatiques, les frais d'affranchissement et de télécommunication. Ces dépenses représentaient en moyenne 85 000 TTC chaque année, hors charges de personnel. Certaines lignes tendent à diminuer lorsque d'autres augmentent. En 2018, nous avons continué à rationaliser nos frais de fonctionnement, qui s'élèvent à 71 350 € environ. Pour 2019, il convient de prévoir 72 650,00 €

1. Informatique et logiciels

Élément clé pour le fonctionnement du Syndicat, l'informatique demande des prestations particulières. La téléassistance, la maintenance des postes informatiques et du serveur font l'objet d'un contrat pour un coût annuel 2 385 € HT auquel s'ajoutent les droits d'utilisation de logiciels spécifiques à l'activité de la structure pour 4 828,00 € HT par an.

Le serveur du SIRR a été remplacé en 2018 pour un montant de 4 472 €HT.

Pour 2019, il convient de prévoir 5 000 € pour les droits d'utilisation et 2 400 € pour la maintenance informatique.

Il est prévu également 500,00 € HT pour des interventions hors maintenance.

2. Imprimante-copieur

Le SIRR a remis en concurrence le prestataire en charge de la location et de la maintenance du copieur. Grâce à cette consultation, le SIRR fera une économie sur les loyers de 780,00 €HT par an à compter de 2018.

3. Assurances SIRR

Les contrats d'assurance du SIRR englobent les dommages aux biens, la responsabilité civile et la protection juridique de la collectivité. Ils ont fait l'objet d'un appel d'offres courant 2015, et permettent, depuis 2016, une économie substantielle annuelle d'environ 30 000,00 €. La cotisation annuelle en 2018 était de 12 220 €. En 2019, la cotisation s'élève à 12 576,00€ et il convient de prévoir une franchise en cas d'incident. La somme à retenir est donc de 13 000 €.

4. Charges de personnel

Les effectifs n'ont pas varié en 2018. Le personnel est composé de 3 titulaires (le Directeur, la responsable finances et un ingénieur en détachement) et un ingénieur contractuel.

Le Directeur et l'ingénieur contractuel occupent un poste à plein temps. La responsable finances est à 80% depuis le 1er septembre 2018.

De plus, elle est mise à disposition de la Ville de Rambouillet à 100%. Le SIRR, étant l'employeur de cet agent, assume le salaire qui lui est remboursé par la ville.

Par ailleurs, l'ingénieur a dû démissionner en juin et signer un nouveau contrat de 3 ans à compter du 30 juillet 2018.

Le nombre de Vice-présidents est de 2.

A compter du 1^{er} janvier 2019, une revalorisation de la grille indiciaire est entrée en vigueur. Afin de compenser la hausse de la CSG en 2017 et la part du salaire désormais soumise aux cotisations retraites, il avait été convenu que les grilles indiciaires seraient réévaluées en 2017, en 2018 et en 2019. La revalorisation de 2018 a été reportée à 2019 et donc celle de 2019 sera reportée en 2020. Cela concerne également l'indice terminal servant de base de calcul aux indemnités des élus.

Pour les 4 agents et le personnel extérieur (le Trésorier), les charges de personnel incluent le traitement indiciaire et les régimes indemnitaires, ainsi que les cotisation sociales (URSSAF,

IRCANTEC et CNRACL, Centre de gestion et CNFPT, ASSEDIC, ...). Pour information, au SIRR, il n'y a ni NBI (nouvelle bonification indiciaire), ni heures supplémentaires, ni avantages en nature.

En 2018, il était prévu 185 750 € pour les charges de personnel et ces dépenses se sont élevées à 177 136,00 €, auxquels il faut soustraire 43 208 € d'atténuation de charges. Il est à noter qu'au mois de juillet, le SIRR n'a pas rémunéré l'ingénieur et n'a donc pas été assujéti aux charges sociales correspondantes.

Pour l'année 2019, il convient de prévoir un budget de 187 100 €, montant qui inclut les augmentations de charges sociales et une atténuation de charges estimée à 40 000 €.

5. Convention de traitement des archives

Cette mission a pris fin et les archives du SIRR ont été totalement recensées et classées en 2017. Cependant, depuis 2017, de nouveaux documents sont à verser. Avant l'intégration à la CART, le SIRR doit mettre à jour ces archives. Aussi, il est prévu une mission du CIG pour un montant de 2 200,00 € HT.

STATION D'EPURATION

1. Groupe électrogène

La maintenance, l'entretien et les réparations du groupe électrogène de la station d'épuration ont coûté en 2018, 5 220 € HT dont 3 220 € HT pour des réparations non incluses dans le contrat de maintenance. Le contrat de maintenance sera reconduit en 2019 pour une dépense de 2 000,00 € HT.

2. Espaces verts

Les espaces verts de la station d'épuration demandent un entretien mensuel régulier dont le coût pour 2018 s'élevait à 14 150 € HT. Par ailleurs, une prestation complémentaire sera de nouveau commandée pour lutter contre les renouées du Japon et éviter leur propagation. Le coût total pour les espaces verts en 2019 est estimé à 16 000 € HT.

3. Électricité et eau potable

L'électricité est un des postes de dépenses importants pour le fonctionnement de la STEP. Le SIRR adhère au groupement de commande du SEY78 pour l'achat d'électricité, le coût pour 2018 a été de 170 815 € HT.

La station utilise également de l'eau potable. En 2018, le coût a été de 29 840,00 € HT.

Les travaux de construction de la nouvelle station vont commencer au 2^{ème} trimestre 2019. Le chantier va se raccorder sur les alimentations d'eau et d'électricité de la STEP actuelle. Aussi des compteurs spécifiques au chantier seront installés permettant de comptabiliser les consommations de ces fluides payées par le SIRR. Le groupement remboursera le syndicat sur la base du relevé trimestriel des indices des compteurs.

En conséquence, les besoins en électricité pour 2019 sont estimés à 270 000 € HT et à 65 000 € HT pour l'eau.

Les remboursements seront enregistrés au compte 7588 « produits divers de gestion courante » pour un montant estimé à 120 000 €.

4. Évacuation et traitement des boues d'épuration

Les boues de la station d'épuration sont évacuées vers les filières spécifiques dédiées, traitées et revalorisées en compost ou biogaz. Cette mission a été attribuée à l'issue d'une procédure d'appel d'offres à la société SEDE. En 2018, le montant de cette prestation a été de 75 500€ HT. Pour 2019, le montant estimé est de 84 000 €.

5. Exploitation de la STEP

L'exploitation de la STEP est confiée à l'entreprise Véolia depuis mars 2010 pour une durée de 10 ans. Les avenants n°1 et n°2 au contrat d'exploitation ont été passés pour répondre à la demande de la DDT d'une part, et concernent l'installation et l'exploitation jusqu'au 21/03/2020, de l'installation de 2 décanteurs lamellaires dans l'ancien bâtiment « compostière » et de radeaux filtrants pour l'épuration des eaux de la lagune.

En 2018, la charge d'exploitation a été de 733 522 € HT, soit 806 875 € TTC. Elle devrait être de 775 000 € HT en 2019.

6. Rapatriement des données de suivi

Les données d'auto surveillance des débitmètres et pluviomètres sont rapatriées sous format informatique permettant une meilleure exploitation. Cette mission, confiée à SEGI, coûtera 10 200 € HT en 2019.

7. Suivi de la qualité de la Guéville

Pour 2019, la DDT ou l'AESN pourraient demander de continuer le suivi de la Guéville. C'est pourquoi, il convient de prévoir une dépense pour 2 campagnes, dont le coût estimé total est de 5 200 € HT.

8. Recherche des micropolluants (RSDE)

Sur les 6 campagnes de prélèvements prévues au contrat de IRH et démarrées en juin 2018, 4 010,00€ ont été payés en 2018 ; il reste donc 9 245 € HT à inscrire sur 2019.

9. Surveillance de la nappe phréatique

Suite à la démolition partielle de l'ancienne compostière, les services de l'État ont demandé au SIRR des suivis complémentaires sur les effluents et les eaux souterraines en 2017 et 2018. 5 000 € HT ont été inscrit au budget au cas où cette surveillance doit être prolongée en 2019.

DEPENSES LIES À LA RECONSTRUCTION DE LA STEP

1. Missions d'AMO par HYDRATEC pour les travaux de reconstruction de la STEP

La tranche ferme et la tranche conditionnelle n°1 ont été soldées.

La tranche conditionnelle n°2, assistance au suivi des travaux a été déclenchée en 2018.

Le coût des missions d'Hydratec pour 2019 est estimé à 59 450,00 € HT

- base TC2 : 30 000 € HT

- *Avenant 1 - TC2 : 7 875 €HT (Suppression des études de mise en aérien de la rivière Guéville, suppression des études de l'aménagement du ru et de la lagune, ajout d'une phase d'exploitation dans le futur Marché en Conception/Réalisation, ajout d'une unité de bio-méthanisation)*

- *Avenant 2 – TC2 : 21 575 € HT (Audition par l'ADEME (unité de méthanisation), assistance au lancement d'une mission G4 (ESIRIS), suivi renforcé des études et visas, suivi renforcé des travaux.*

2. Missions connexes pour travaux de réhabilitation de la STEP

Les prestations prévues pour 2019 sont :

- *Des études géotechniques complémentaires et l'expertise d'ESIRIS (mission G4) pour un montant de 31 900,00 € HT.*
- *Le contrôle technique des travaux par QUALICONSULT : 25 000,00 € HT.*
- *Le coordinateur SPS des travaux par BECS : 7 000,00 € HT.*
- *Le dévoiement des réseaux haute tension existants par ENEDIS : 20 000,00 €HT*

3. Les travaux de reconstruction.

Un Plan Pluriannuel d'Investissement a été réalisé afin d'anticiper les besoins de financement liés aux travaux de reconstruction de la STEP. Il trace les dépenses et recettes prévisionnelles de 2017 à 2021. Le tableau joint, sera annexé au Budget Primitif 2019.

Les travaux de reconstruction sont précédés d'une phase d'études commencée fin juin 2018 et qui s'achèvera fin février 2019.

Les coûts estimés pour l'année 2019 sont de 12 136 120 € HT, dont 1 112 00,00 €HT pour la partie méthanisation.

ATTENUATION DES CHARGES

1. Réunions du SIRR

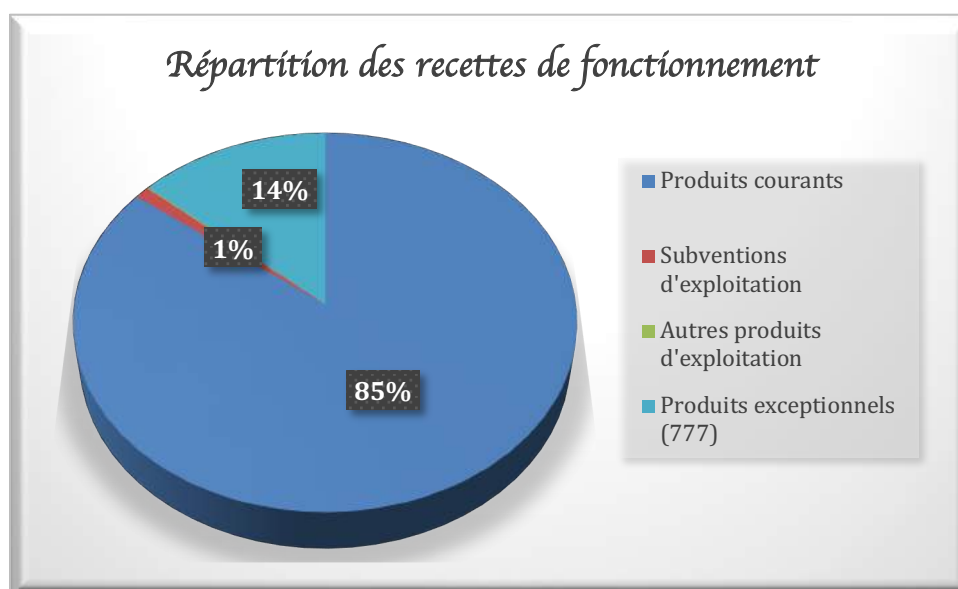
La nouvelle structure du SIRR a réduit les membres à 3 communes, diminuant ainsi les charges de fonctionnement relatives à l'organisation et au déroulement des comités syndicaux tels que l'affranchissement, les consommables (papier, encre, enveloppes, etc.). De plus, les délégations données par le Comité au Président diminuent sensiblement le nombre de points soumis à l'assemblée délibérante et donc le nombre de réunions.

2. Atténuation des charges de personnel

La responsable des Finances du SIRR est mise à disposition de la Mairie de Rambouillet à hauteur de 100 %. Aussi, la Ville rembourse au SIRR 100 % de la rémunération et des charges de cet agent. Cela représente 26 280 € pour l'année 2019.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont à 85% les recettes de la taxe d'assainissement. 14% des recettes proviennent de produits exceptionnels. Ceux-ci sont la résultante des reprises des subventions. Compte tenu de l'importance des travaux subventionnés que le syndicat va réaliser, la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat sera plus importante surtout à partir de l'années 2021 (environ 700 000€¹)



<i>Exploitation</i>	2017	2018	Variation
Produits courants	2 551 472	2 909 353	14,03%
Subventions d'exploitation	14 867	35 688	140,05%
Autres produits d'exploitation	68 209	3 144	-95,39%
Produits financiers	1 003 106		-100,00%
Produits exceptionnels (777)	348 755	459 699	31,81%
Total des recettes de fonctionnement	3 986 409	3 407 884	-14,51%

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement les taxes d'assainissement des trois communes du syndicat (Rambouillet, Gazeran, Vielle Église). Pour rappel, le comité syndical, dans sa séance du 5 décembre 2018 et par la délibération n°16-2018, a fixé la surtaxe d'assainissement 2019 à 2,35 € HT / m³.

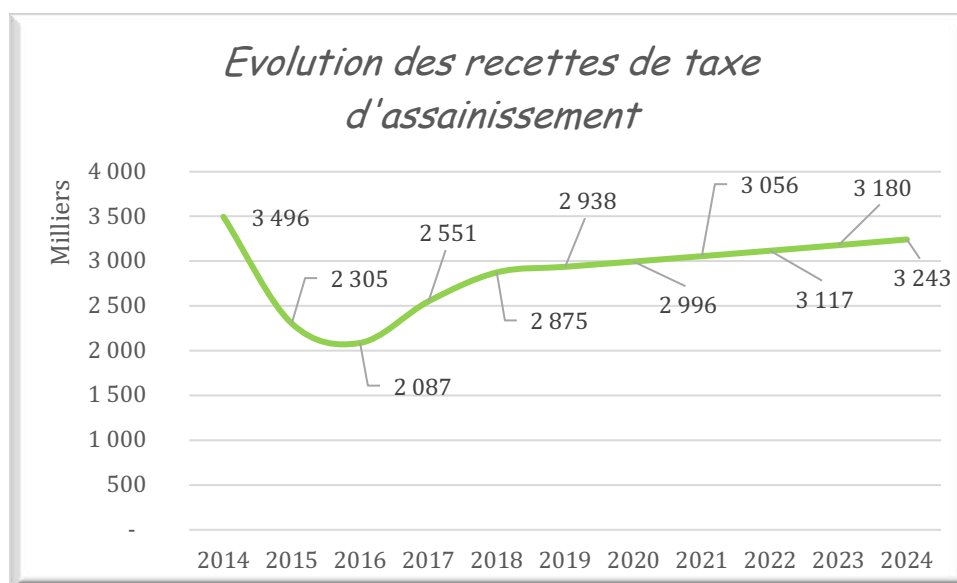
¹ Voir le tableau sur la prospective financière

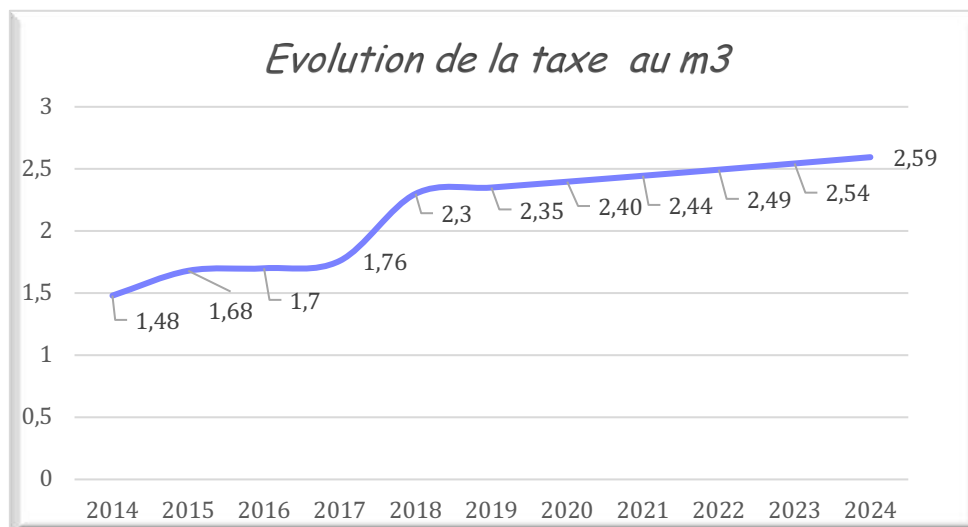
Communes	VIEILLE EGLISE	GAZERAN	RAMBOUILLET	Total perçu
2014	73 027	87 316	3 336 082	3 496 425
2015	92 432	53 866	2 251 158	2 305 024
2016	36 339	95 762	1 955 115	2 087 216
2017	110 112	120 830	2 320 530	2 551 472
2018	83 508	86 795	2 739 050	2 909 353

En 2017 nous avons eu une régularisation de la taxe d'assainissement du CEZ pour un montant de 28 700 € portant le total des recettes de taxe à 2 551 472,47 €.

Pour l'exercice 2018, le SIRR a perçu une recette de 2 909 k€, dont 4 400 € du CEZ.

En 2019, nous pouvons espérer une recette de 2 911 k€.





Volume d'eau assujetti à la taxe d'assainissement

Volumes facturés (m ³)	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Rambouillet	1 357 717	1 425 914	1 350 781	1 191 304	1 133 683	1 056 776
Gazeran	51 740	54 588	52 063	64 846	66 294	53 806
Vieille église	41 408	47 161	42 290	34 199	37 724	49 146

1. Subventions

En 2018, une convention en cours a été soldée : elle concernait la mission « tranche conditionnelle 1 » de l'AMO. Le solde versé a été de 2 282,00€.

Par ailleurs, les subventions reçues en 2018 sont en lien avec l'avancée des travaux de reconstruction de la station. Les phases d'études ont commencé et sont soutenues par la convention d'aides de l'Agence de l'Eau n°1078657. Les sommes versées au titre de cette convention sont de 137 595 €.

Suite à notre demande et par dérogation, le Conseil départemental a versé une avance sur l'aide accordée au SIRR d'un montant de 1 000 000 €.

Enfin, l'Agence de l'Eau a versé une aide financière de 5 303€ pour la recherche de micropolluants. Cette aide apparaît à la section de fonctionnement.

Pour 2019, la phase « études » va continuer et la phase « travaux » va débuter. Le montant des aides attendues pour ces 2 phases est de 4 258 985 € pour la part Agence de l'Eau et 380 000 € pour la part Région Ile de France.

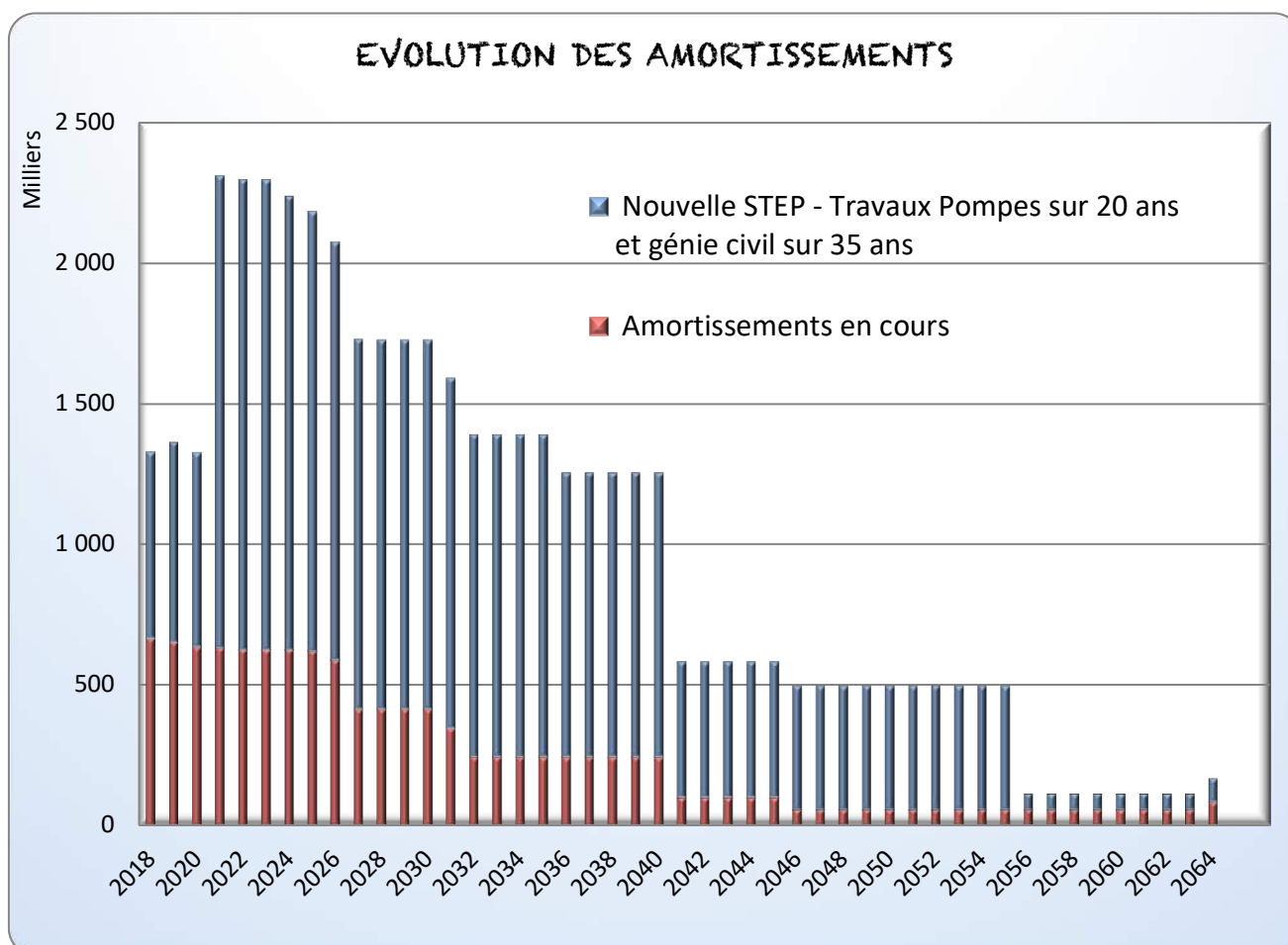
Dans le cadre de la méthanisation, une participation de GrDF pour la pose des canalisations est estimée à 108 000€.

Enfin, l'Agence de l'Eau versera au démarrage de la phase travaux, une avance forfaitaire de 4 518 399 €, remboursable sur 20 ans à taux zéro.

Amortissements

En 2018, le total des amortissements aura été de 664 784 €. Pour rappel, le comité syndical dans sa séance du 5 décembre 2018 a fixé les durées d'amortissements pour les futurs investissements de la nouvelle station d'épuration afin d'être le plus proche possible de la réalité économique des investissements réalisés sans pour autant prendre des risques inconsidérés avec les ressources du syndicat.

En 2021, date du début de l'amortissement de la nouvelle STEP, les amortissements passeront de 718 879 € à 1 719 868 € soit 58% des produits courant estimé en 2021. C'est une charge importante que le syndicat pourra absorber au vu de la prospective financière.



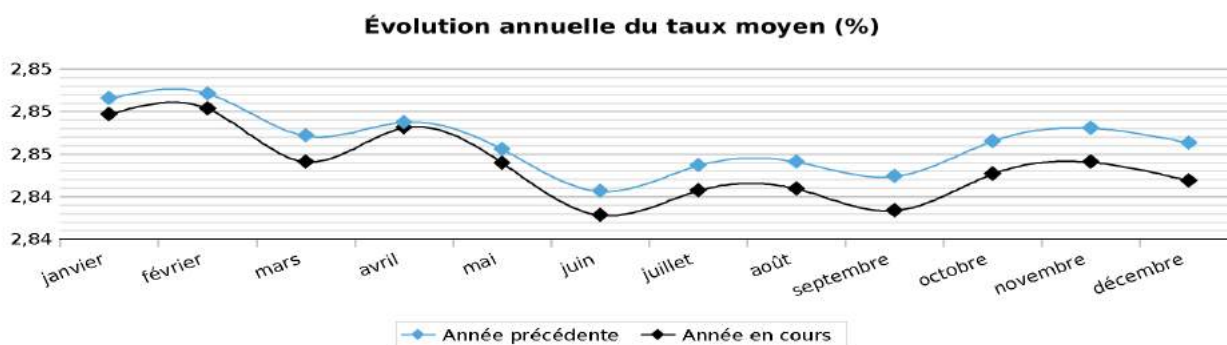
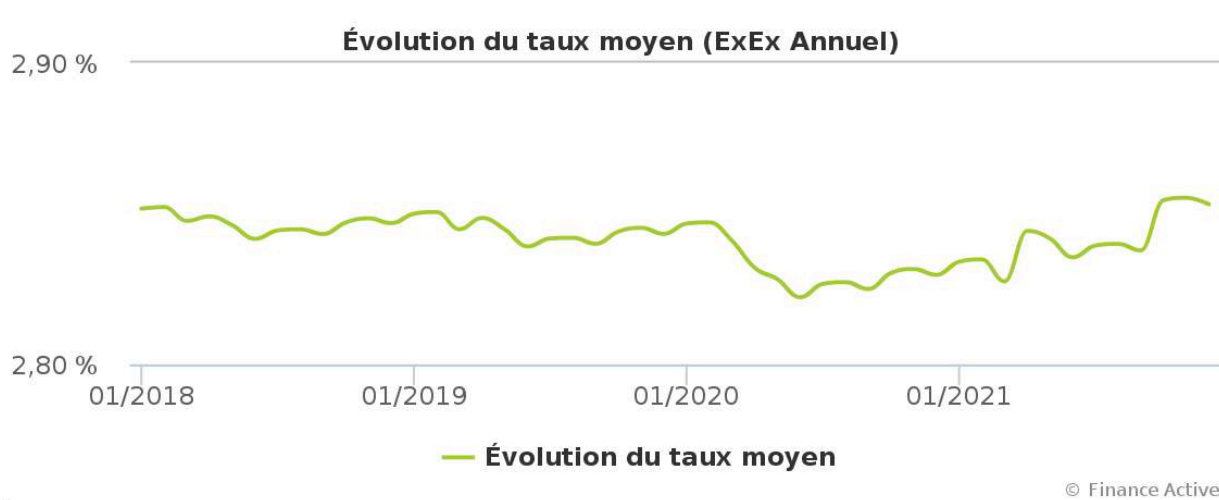
En 2019, les amortissements seront de 716 579 €.

ETAT DE LA DETTE

Marchés

Fin 2017, nous assistions à une légère reprise des taux mais cette évolution ne s'est pas poursuivie en 2018. Les taux sont restés stables.

Tous les taux Euribor sont encore négatifs, mais pour combien de temps ?



Index	Taux	Dernière cotation
Eonia	-0,3690 %	25/01/2019
T4M	-0,3608 %	01/01/2019
TAM	-0,3669 %	01/01/2019
Euribor 1 mois	-0,3670 %	24/01/2019
Euribor 3 mois	-0,3060 %	24/01/2019
Euribor 6 mois	-0,2360 %	24/01/2019
Euribor 12 mois	-0,1150 %	24/01/2019

Il est possible que nous assistions à une remontée progressive des taux à partir du 2^{ème} semestre 2019. Si elle devait avoir lieu, cette remontée des taux aurait une incidence mineure sur le remboursement de la dette du SIRR puisque le syndicat détient seulement 6,17 % de son portefeuille à taux variable.

*La dette du SIRR**Tableau de bord*

Éléments de synthèse	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017	Variation
Dette globale est de :	9 983 078.72 €	10 539 382.11 €	↓
Taux moyen hors swap	* 2.85 %	2.85 %	→
Durée résiduelle moyenne	15.26 ans	16.06 ans	↓
Durée de vie moyenne	9.09 ans	9.57 ans	↓

La dette du SIRR comprenait au 31/12/2018, 15 emprunts pour un capital restant dû de 9 983 078,72€ assortis d'un taux moyen de 2,85 %. La durée de vie résiduelle est de 15,26 ans.

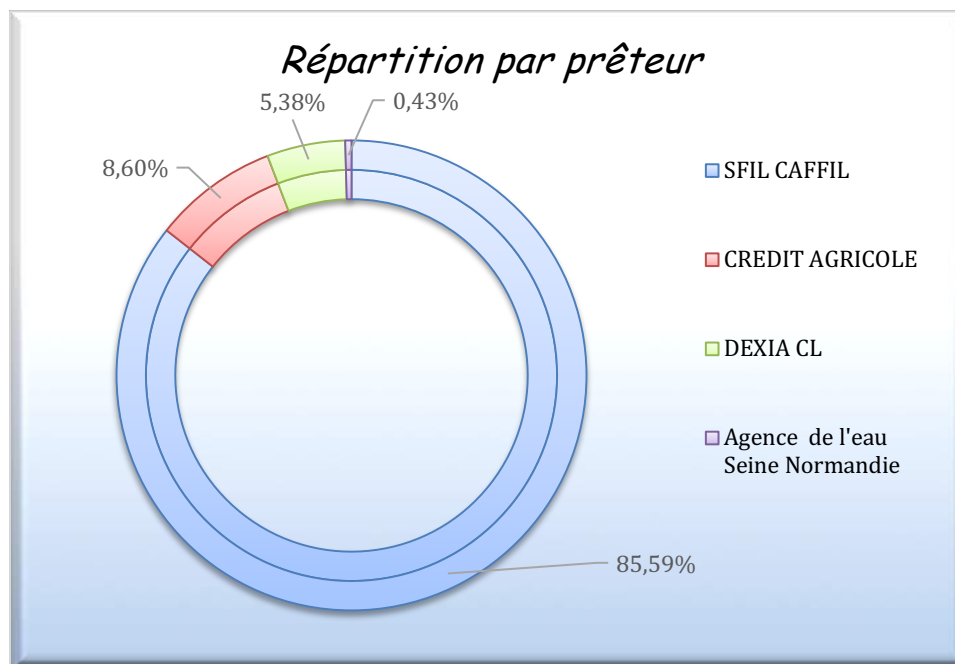
Ces emprunts sont souscrits auprès de 4 établissements bancaires répartis comme suit :

Prêteur	CRD	% du CRD
SFIL CAFFIL	8 544 328 €	85,59%
CREDIT AGRICOLE	858 458 €	8,60%
DEXIA CL	537 500 €	5,38%
Agence de l'eau Seine Normandie	42 793 €	0,43%
Ensemble des prêteurs	9 983 078,72	1

État généré au 31/12/2018

Avec un montant de 8 554 328 € représentant 86% de la dette du SIRR, la SFIL CAFIL est le principal bailleur de fonds du syndicat.

Prêteur	Montant emprunté	CRD	Annuité totale	En Intérêts	En Capital	Produits
Agence de l'eau Seine Normandie	100 075	42 793	5 722	-	5 722	2
CREDIT AGRICOLE	1 512 000	858 458	124 044	37 386	86 657	2
DEXIA CL	1 000 000	537 500	63 536	13 536	50 000	1
SFIL CAFFIL	11 224 786	8 544 328	659 905	245 981	413 924	10
TOTAL	13 836 861	9 983 079	853 206	296 903	556 303	15



Depuis 2015 notre profil de dette n'a plus de produit de pente. Il ne reste plus que deux produits à barrière.

Tableau des deux emprunts à barrière classés 1B sur la charte Gissler

Prêteur	CRD	Fin	Index	Taux	Risque
SFIL CAFFIL	666 497,23 EUR	01/06/2031	Taux fixe 3.63% à barrière 6% sur Euribor 12 M (Postfixé) (Marge de 0.04%)	3,6829%	Barrière
SFIL CAFFIL	375 027,92 EUR	01/01/2027	Taux fixe 4.79% à barrière 6% sur Euribor 03 M (Postfixé) (Marge de 0.15%)	4,9492%	Barrière

Dette par type de risque

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen Annuel
Fixe	7 787 859.50 €	78,01 %	2,92 %
Variable	616 194.07 €	6,17 %	0,08 %
Livret A	537 500.00 €	5,38 %	2,40 %
Barrière	1 041 525.15 €	10,43 %	4,14 %
Ensemble des risques	9 983 078.72 €	100,00 %	2,85 %

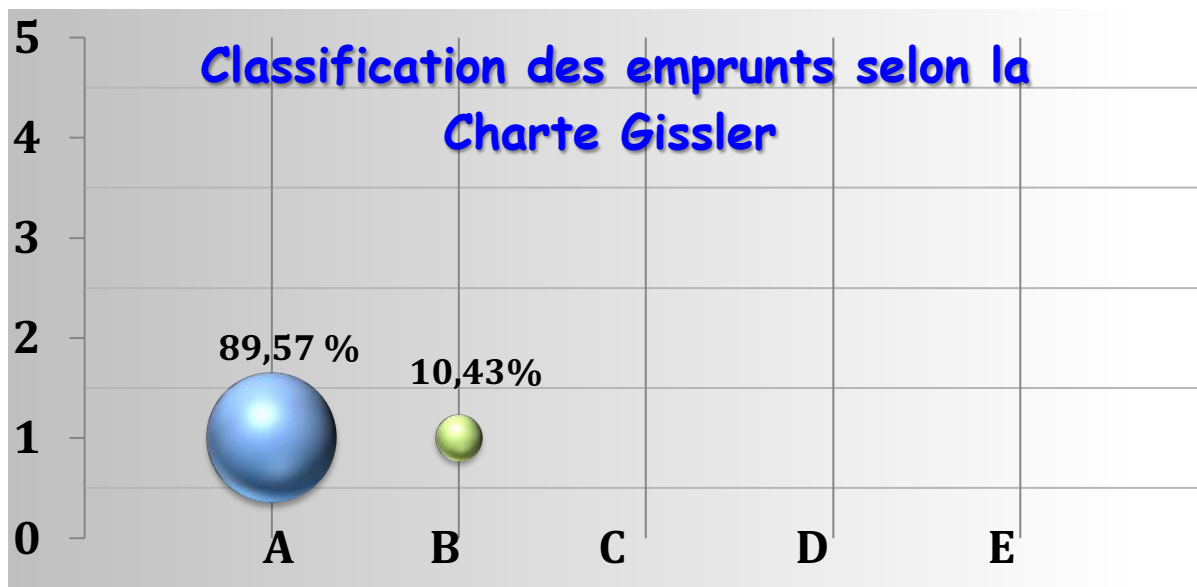
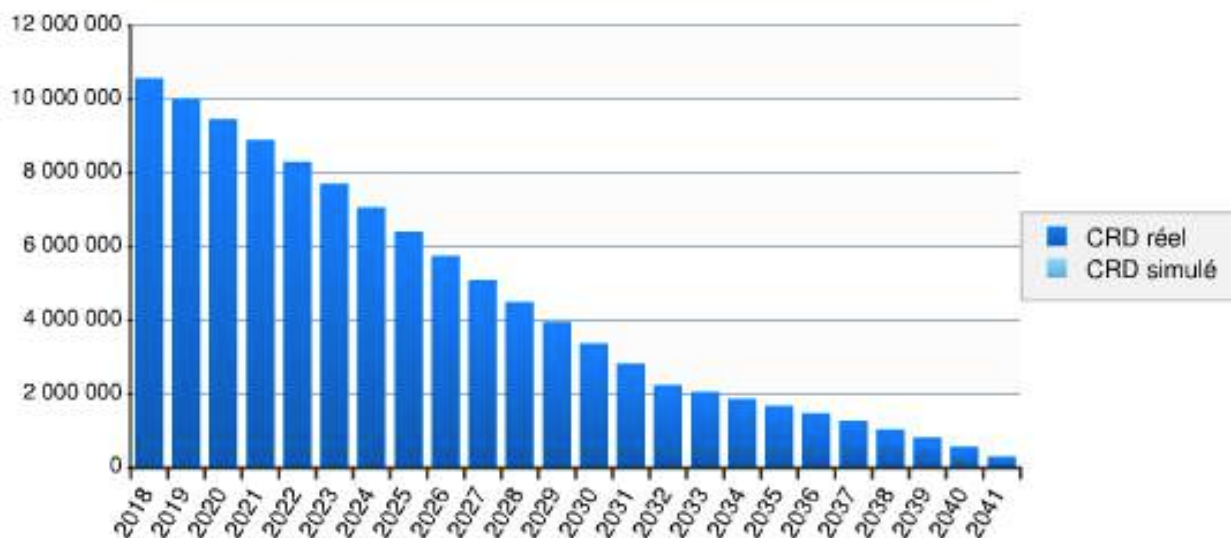


Tableau du profil d'extinction par exercice mensuel du 01/01/2018 au 31/12/2018

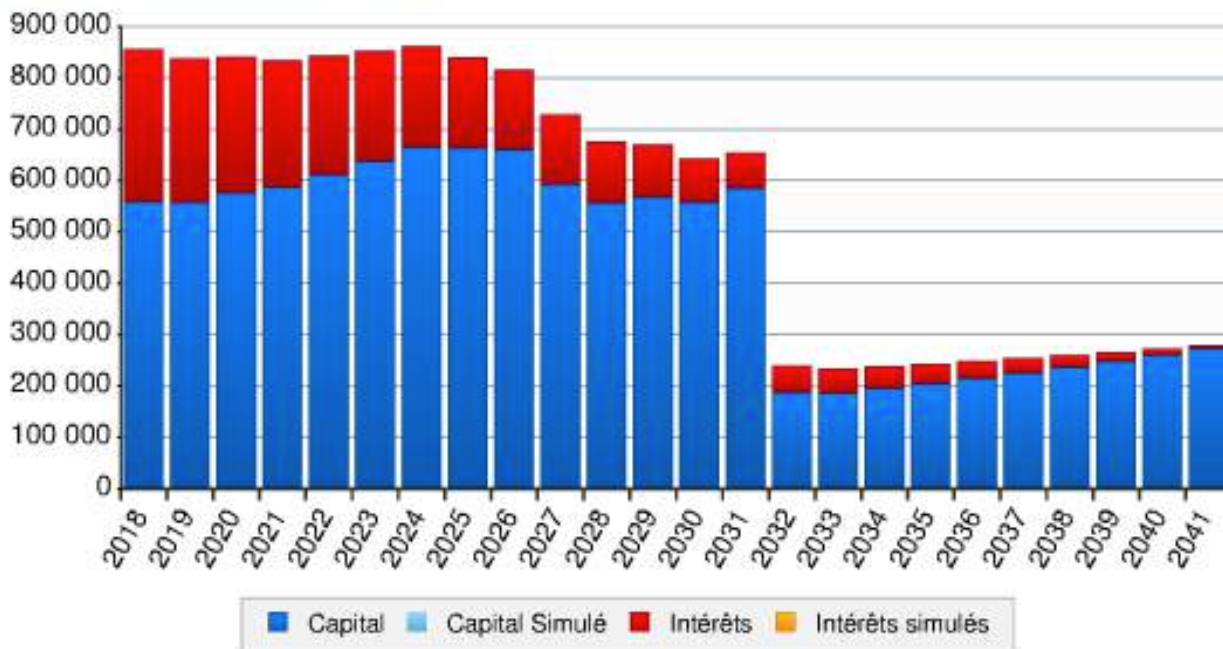
Exercice mensuel	CRD début	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin
janvier	10 539 382,11 €	37 648,06 €	8 705,24 €	46 353,30 €	10 501 734,05 €
février	10 501 734,05 €	17 626,04 €	6 759,11 €	24 385,15 €	10 484 108,01 €
mars	10 484 108,01 €	252 931,25 €	198 552,33 €	451 483,58 €	10 231 176,76 €
avril	10 231 176,76 €	60 907,77 €	19 720,44 €	80 628,21 €	10 170 268,99 €
mai	10 170 268,99 €	27 510,27 €	7 753,29 €	35 263,56 €	10 142 758,72 €
juin	10 142 758,72 €	37 821,39 €	25 848,78 €	63 670,17 €	10 104 937,33 €
juillet	10 104 937,33 €	38 146,60 €	8 251,29 €	46 397,89 €	10 066 790,73 €
août	10 066 790,73 €	18 575,83 €	6 936,82 €	25 512,65 €	10 048 214,90 €
septembre	10 048 214,90 €	4 856,26 €	0,00 €	4 856,26 €	10 043 358,64 €
octobre	10 043 358,64 €	40 075,80 €	8 105,69 €	48 181,49 €	10 003 282,84 €
novembre	10 003 282,84 €	18 176,97 €	6 269,98 €	24 446,95 €	9 985 105,87 €
décembre	9 985 105,87 €	2 027,15 €	0,00 €	2 027,15 €	9 983 078,72 €
Total		556 303,39 €	296 902,97 €	853 206,36 €	

Évolution de la dette

Evolution du CRD



Flux de remboursement



*Extinction de la dette par année***Tableau du profil d'extinction par exercice annuel du 01/01/2018 au 31/12/2041 avec la simulation de l'emprunt AESN**

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2018	10 539 382,11 €	556 303,39 €	296 902,97 €	853 206,36 €	9 983 078,72 €
2019	9 983 078,72 €	554 490,52 €	281 166,74 €	835 657,26 €	13 946 987,20 €
2020	13 946 987,20 €	798 860,50 €	265 269,71 €	1 064 130,21 €	13 148 126,70 €
2021	13 148 126,70 €	809 887,42 €	249 001,86 €	1 058 889,28 €	12 338 239,28 €
2022	12 338 239,28 €	834 619,02 €	233 260,20 €	1 067 879,22 €	11 503 620,26 €
2023	11 503 620,26 €	860 536,18 €	215 778,98 €	1 076 315,16 €	10 643 084,08 €
2024	10 643 084,08 €	887 696,54 €	197 469,65 €	1 085 166,19 €	9 755 387,54 €
2025	9 755 387,54 €	886 837,90 €	177 185,42 €	1 064 023,32 €	8 868 549,64 €
2026	8 868 549,64 €	883 779,58 €	155 947,13 €	1 039 726,71 €	7 984 770,06 €
2027	7 984 770,06 €	815 918,23 €	136 730,50 €	952 648,73 €	7 168 851,83 €
2028	7 168 851,83 €	779 959,75 €	119 286,84 €	899 246,59 €	6 388 892,08 €
2029	6 388 892,08 €	791 544,37 €	102 388,73 €	893 933,10 €	5 597 347,71 €
2030	5 597 347,71 €	780 416,73 €	85 980,45 €	866 397,18 €	4 816 930,98 €
2031	4 816 930,98 €	808 113,74 €	69 398,51 €	877 512,25 €	4 008 817,24 €
2032	4 008 817,24 €	410 108,14 €	52 377,28 €	462 485,42 €	3 598 709,10 €
2033	3 598 709,10 €	408 866,32 €	48 064,25 €	456 930,57 €	3 189 842,78 €
2034	3 189 842,78 €	418 013,64 €	43 705,30 €	461 718,94 €	2 771 829,14 €
2035	2 771 829,14 €	427 618,32 €	39 128,40 €	466 746,72 €	2 344 210,82 €
2036	2 344 210,82 €	437 703,24 €	34 416,69 €	472 119,93 €	1 906 507,58 €
2037	1 906 507,58 €	448 292,40 €	29 276,62 €	477 569,02 €	1 458 215,18 €
2038	1 458 215,18 €	459 411,02 €	23 978,29 €	483 389,31 €	998 804,16 €
2039	998 804,16 €	471 085,57 €	18 415,04 €	489 500,61 €	527 718,59 €
2040	527 718,59 €	257 423,90 €	12 608,08 €	270 031,98 €	270 294,69 €
2041	270 294,69 €	270 294,69 €	6 440,15 €	276 734,84 €	0,00 €
total		15 057 781,11 €	2 894 177,79 €	17 951 958,90 €	

Ce tableau inclus l'emprunt de l'AESN que le syndicat devrait contracter au 1^{er} semestre de 2019 pour un montant de 4 515 399 €

PLAN PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT

La construction de la nouvelle station d'épuration nécessitera un financement important pour les années 2018 à 2021. Au total, l'opération devrait coûter 26,91 M€ financés pour 12,86 M€ par des subventions, 8,5 M€ par emprunts et 5,55 M€ par les fonds propres du syndicat.

ANNEE		Taux	2019	2020	2021	TOTAL
DEPENSES						
			Études et travaux	Études et travaux	Études et travaux	
STEP			8 616 000 €	9 450 000 €	1 161 710 €	19 227 710 €
Toit végétalisé				60 000 €		60 000 €
Méthanisation			842 000 €	2 165 000 €	660 000 €	3 667 000 €
Études et frais inhérents à l'opération			2 408 120 €	334 950 €	47 490 €	2 790 560 €
Canalisation gaz			270 000 €			270 000 €
AMO			59 450 €	30 000 €	8 125 €	97 575 €
Études Géotechniques G4			31 900 €			31 900 €
Coordonnateur			7 000 €	10 000 €	2 390 €	19 390 €
Contrôleur			25 000 €	24 000 €	4 538 €	53 538 €
TOTAL DEPENSES			12 259 470 €	12 073 950 €	1 884 253 €	26 217 673 €
RECETTES						
	Financiers		Études et travaux	Études et travaux	Études et travaux	TOTAL
STEP Travaux	AESN	40%	3 018 434 €	3 600 000 €	369 200 €	6 987 634 €
STEP Études	AESN	50%	300 000 €	185 017 €	20 270 €	505 287 €
toit végétalisé	AESN	70%		25 200 €		25 200 €
	Département	20%			1 000 000 €	1 000 000 €
Méthanisation	Région	30%	380 000 €	562 000 €		942 000 €
Digesteur, etc. (2 400 000 €)	AESN		350 000 €	350 000 €		700 000 €
Canalisation	Région			60 000 €		60 000 €
	GRDF		108 000 €			108 000 €
Études et frais inhérents à l'opération	AESN	40%	550 000 €	600 000 €	51 198 €	1 201 198 €
AMO avenant 1	AESN	50%	23 780 €			23 780 €
DLE	AESN	50%	2 658 €			2 658 €
Étude d'impact	AESN	50%	1 313 €			1 313 €
Coordonnateur	AESN	50%	2 800 €			2 800 €
Contrôleur	AESN	50%	10 000 €			10 000 €
TOTAL AIDES			4 746 985 €	5 382 217 €	1 440 668 €	11 569 869 €
Financement SIRR			7 512 485 €	6 691 734 €	443 585 €	14 647 804 €

ANALYSE PROSPECTIVE FINANCIERE

Basées sur les prévisions de recettes et de dépenses, cette prospective doit être interprétée avec toute la prudence qui s'impose dans ce genre d'exercice.

L'hypothèse retenue est une augmentation des charges de personnel de 3% l'an et de 4% l'an pour les charges à caractère général.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produits courants	2 937 500	2 996 250	3 056 175	3 117 299	3 179 644	3 243 237
Subventions d'exploitation	0	0	0	0	0	0
Autres produits d'exploitation	0	0	0	0	0	0
Produits financiers	0	0	0	0	0	0
Produits exceptionnels (777)	421 271	408 699	764 043	753 846	751 529	724 188
Total Recettes de fonctionnement	3 358 771	3 404 949	3 820 218	3 871 145	3 931 174	3 967 425
Charges à caractère général	1 199 991	1 247 990	1 077 910	901 026	937 068	974 550
Impôts et taxes	2 111	2 153	2 196	2 240	2 284	2 330
Charges de personnel	146 899	151 306	155 845	160 521	165 336	170 297
Autres charges de gestion courante	37 344	38 091	38 853	39 630	40 422	41 231
Charges financières	286 790	273 228	258 962	242 591	224 410	205 368
Charges exceptionnelles						
Amortissement	716 579	718 879	1 719 868	1 717 623	1 717 610	1 658 783
Total Dépenses de fonctionnement	2 389 714	2 431 648	3 253 634	3 063 630	3 087 132	3 052 559
Résultat de fonctionnement	969 058	973 302	566 583	807 514	844 042	914 866
Autres réserves						
Subventions reçues	4 638 985	5 382 217	1 440 668	0	0	0
Emprunts souscrits	4 518 399					
Opérations d'ordre	716 579	718 879	1 719 868	1 717 623	1 717 610	1 658 783
Total Recettes d'investissement	9 873 963	6 101 096	3 160 536	1 717 623	1 717 610	1 658 783
Dépenses d'équipement	12 259 470	12 073 950	1 884 253			
Remboursement de la dette	554 491	798 861	809 887	834 619	860 536	887 697
Autres dépenses d'investissement						
Total Dépenses d'investissement	12 813 961	12 872 811	2 694 140	834 619	860 536	887 697
Résultat d'investissement	(2 939 998)	(6 771 715)	466 396	883 004	857 074	771 086
Report Exercice N-1 (Fonctionnement)	1 103 164	2 072 221	3 045 523	3 612 106	4 419 621	5 263 663
Report Exercice N-1 (Investissement)	8 538 336	5 598 338	(1 173 377)	(706 981)	176 023	1 033 097
Total cumulé	7 670 560	1 872 146	2 905 126	4 595 644	6 296 760	7 982 712

Tableau des soldes intermédiaires de gestion

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Vente de produits	2 937 500	2 996 250	3 056 175	3 117 299	3 179 644	3 243 237
Achats	0	0	0	0	0	0
Variations des stocks						
MARGE BRUTE	2 937 500	2 996 250	3 056 175	3 117 299	3 179 644	3 243 237
Autres charges externes	990 370	1 029 985	851 184	665 231	691 841	719 514
Autres achats	209 621	218 006	226 726	235 795	245 227	255 036
VA (Valeur ajoutée)	1 737 509	1 748 260	1 978 265	2 216 272	2 242 577	2 268 687
Subvention d'exploitation	0	0	0	0	0	0
Impôts, taxes et versements assimilés	2 111	2 153	2 196	2 240	2 284	2 330
Charges de personnel	146 899	151 306	155 845	160 521	165 336	170 297
EBE (excédent brut d'exploitation)	1 588 499	1 594 801	1 820 224	2 053 511	2 074 956	2 096 060
Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0
Reprises sur amortissements dépréciations et provisions						
Autres charges de gestion courante	37 344	38 091	38 853	39 630	40 422	41 231
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	716 579	718 879	1 719 868	1 717 623	1 717 610	1 658 783
Résultat d'exploitation	834 576	837 830	61 502	296 259	316 923	396 047
Produits financiers						
Transferts de charges						
Charges financières	286 790	273 228	258 962	242 591	224 410	205 368
Résultat financier	(286 790)	(273 228)	(258 962)	(242 591)	(224 410)	(205 368)
RESULTAT COURANT	547 786	564 602	(197 459)	53 668	92 513	190 679
Produits exceptionnels	421 271	408 699	764 043	753 846	751 529	724 188
Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0
Résultat exceptionnel	421 271	408 699	764 043	753 846	751 529	724 188
RESULTAT DE L'EXERCICE	969 058	973 302	566 583	807 514	844 042	914 866

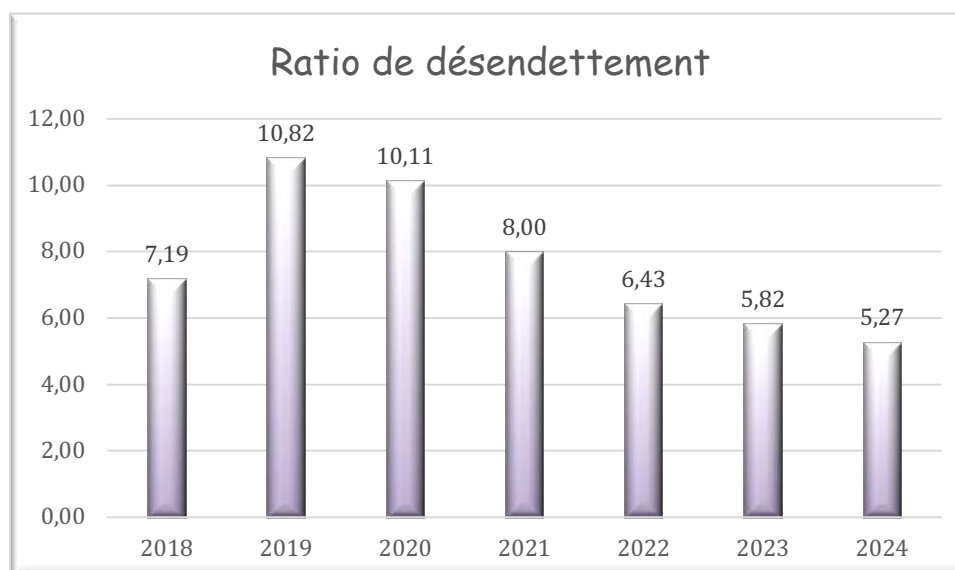
Les produits courants étant essentiellement la taxe d'assainissement des 3 communes de Rambouillet, Gazeran et Vieille église, il a été pris comme hypothèse une consommation d'eau potable assujetti à l'assainissement identique à la consommation de 2017 soit 1,25 million de mètres cube. Bien que nous puissions constater une croissance du logement sur les 3 communes, les avancées technologiques sur la maîtrise de la consommation d'eau potable des ménages ne devrait pas entraîner une augmentation importante de la consommation d'eau. Par ailleurs, les responsables de l'usine de Faprogi ont annoncé clairement vouloir être autonome en rejet eau d'ici 2021.

Ainsi après avoir augmenté la taxe d'assainissement de 30% en 2018, le taux d'augmentation sera de 2% par an de 2019 à 2024. Le niveau de recette ainsi encaissée devrait permettre de dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour faire face aux besoins du syndicat.

La forte remonté du résultat de 2017 à 2018 est dû à l'augmentation de la taxe d'assainissement mais comme nous pouvons le constater sur le graphique ci-dessous, le résultat se dégrade au fur et à mesure de l'avancement de la construction de la nouvelle STEP.

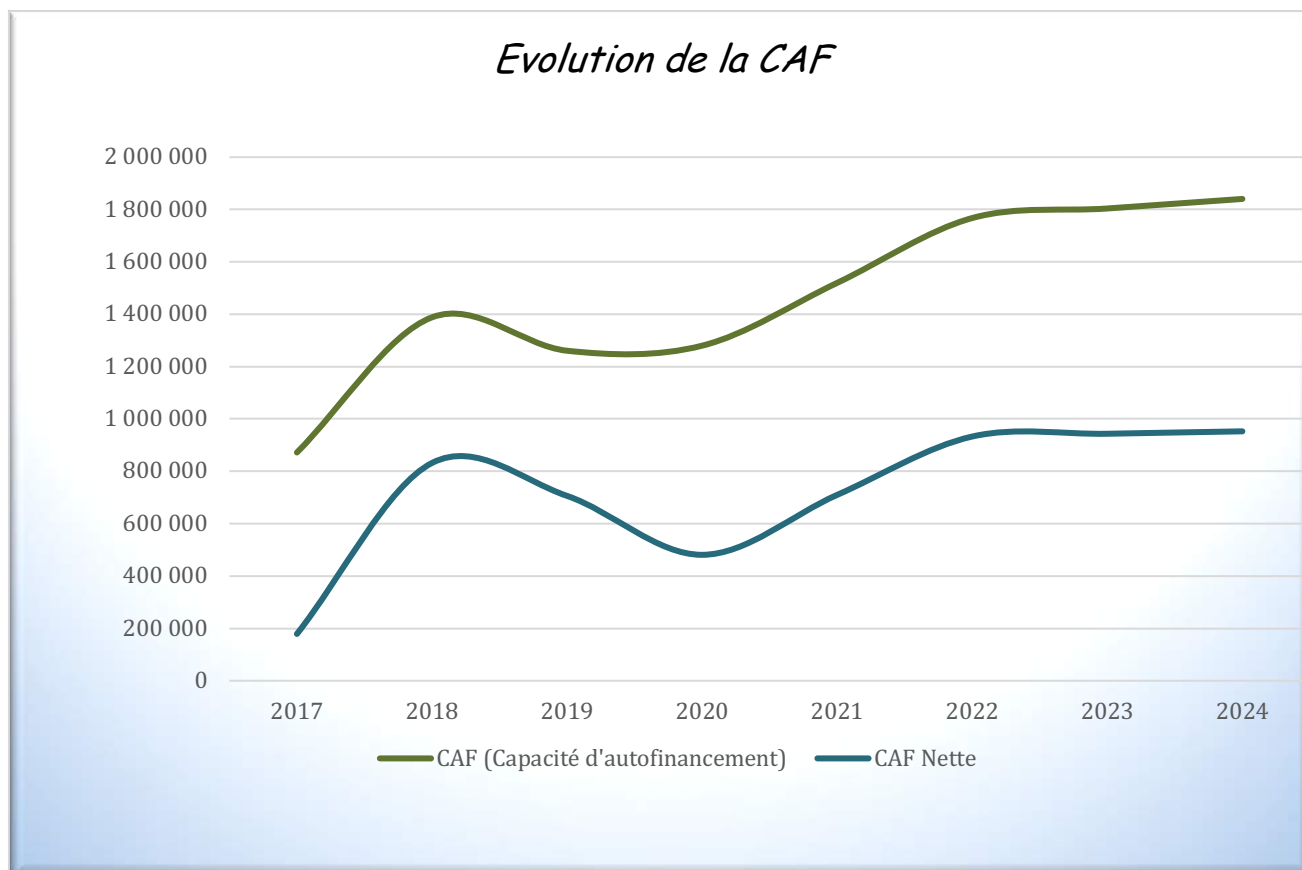


Suite aux importantes dépenses d'investissement en 2019 et 2020 la capacité d'autofinancement baissera sans pour autant être inférieure à 480 k€. Pour rappel, le syndicat doit dégager une CAF d'environ 500 k€ annuellement pour faire face au maintien en bon état de ses immobilisations et pour anticiper les investissements futurs.



Le pique de désendettement avec 11 années est atteint en 2019 suite à l'emprunt de l'AESN de 4,5 M€. A la fin de période de la prospective, le ratio de désendettement devrait être de 5,3 années qui compte tenu de l'activité industriel du syndicat est un très bon ratio.

SIRR	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RESULTAT DE L'EXERCICE	(139 763)	1 103 164	969 058	973 302	566 583	807 514	844 042	914 866
CAF (Capacité d'autofinancement)	871 921	1 388 248	1 288 966	1 300 877	1 542 322	1 789 182	1 828 429	1 852 529
Remboursement Emprunt en Capital	861 252	528 715	554 491	798 861	809 887	834 619	860 536	887 697
CAF Nette	10 669	859 533	734 475	502 016	732 435	954 563	967 893	964 832



En conclusion, les travaux de la nouvelle STEP devraient être financés sans problème mais surtout ne pas impacter l'avenir financier du syndicat lui permettant ainsi de rembourser ses emprunts et d'assurer les investissements nécessaires à l'entretien, à la maintenance de la nouvelle station d'épuration et au provisionnement pour les travaux de démolition de l'ancienne station d'épuration.



Syndicat Intercommunal de la Région de Rambouillet
54, rue Louis Leblanc

78120 RAMBOUILLET

<http://www.sirr.fr>

Février 2019